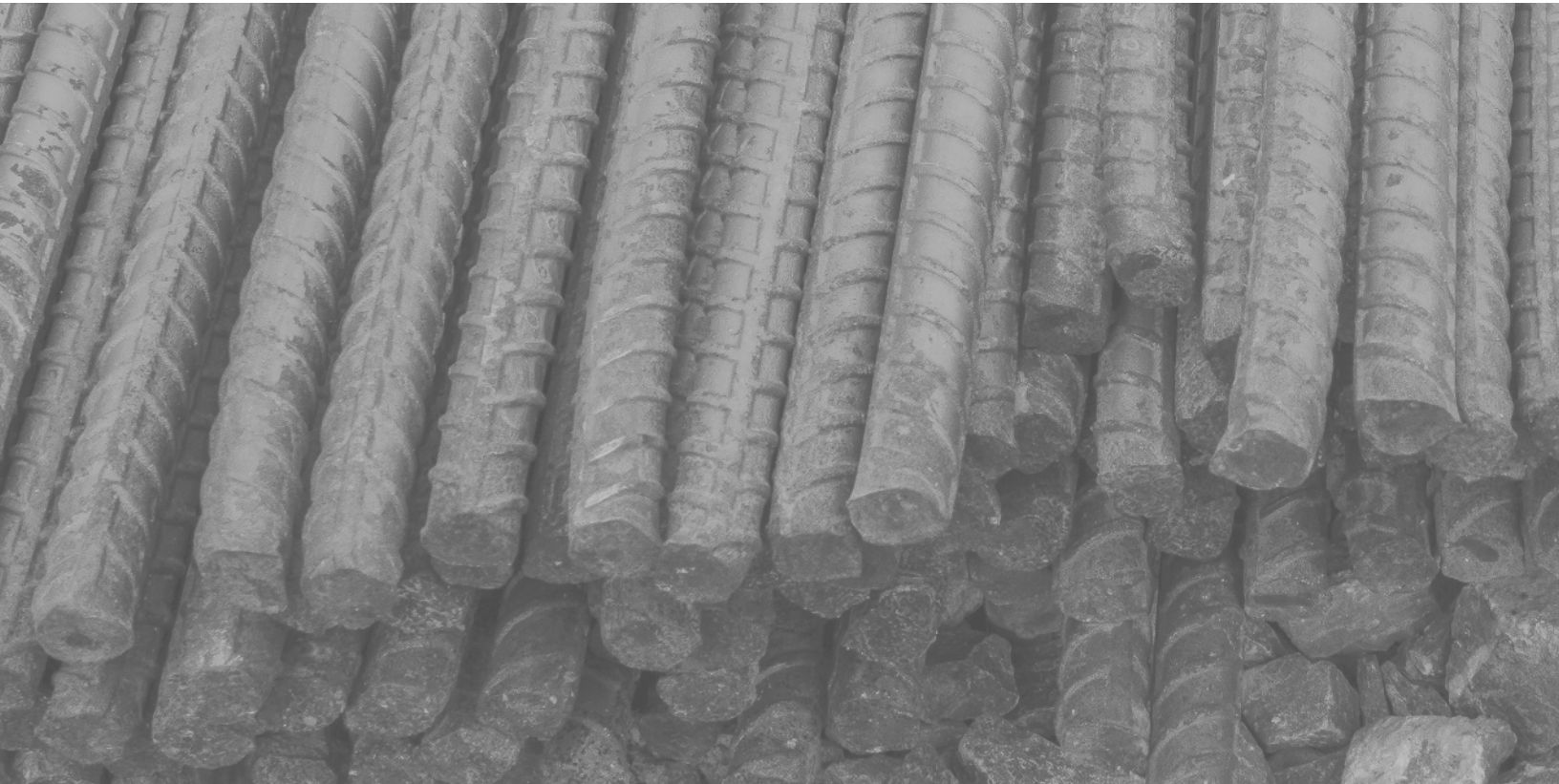


**BANQUE DE L'INFRASTRUCTURE DU
CANADA** 

CANADA 
INFRASTRUCTURE BANK



Premier trimestre
Rapport financier de l'exercice 2020
Non audité

La **Banque de l'infrastructure du Canada** est une société d'État en propriété exclusive du gouvernement du Canada.

Table of Contents

Message aux lecteurs	2
Déclaration de la responsabilité de la direction Responsabilité	3
Rapport de gestion	4
Gestion financière	7
État de la situation financière (non audité)	7
État intermédiaire résumé du résultat net et du résultat global (non audité)	8
État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres (non audité).....	9
Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie (non audité).....	10
Notes aux états financiers intermédiaires résumés (non audités)	11

Message aux lecteurs

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels ont été préparés conformément à la norme comptable internationale (IAS) 34, Information financière intermédiaire; ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels audités au 31 mars 2019, ainsi qu'avec le rapport explicatif inclus dans ce rapport financier trimestriel.

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels s'appuient sur les mêmes méthodes comptables et de calcul que celles utilisées dans le cadre de la préparation des plus récents états financiers annuels audités, sauf en ce qui concerne la comptabilisation des contrats de location, tel qu'indiqué dans la note 4 aux présentes.

Les présents états intermédiaires résumés trimestriels respectent la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada. Comme il n'y a pas d'exigence voulant que les états financiers inclus dans le présent rapport financier trimestriel fassent l'objet d'une vérification ou d'un examen, ces états financiers n'ont pas été vérifiés ou examinés par un auditeur externe.

À l'occasion, nous formulons des énoncés prospectifs à l'écrit ou à l'oral. Il est possible que nous fassions des énoncés prospectifs dans le présent rapport financier trimestriel. Ces énoncés prospectifs comprennent notamment des déclarations portant sur les objectifs visés et les stratégies mises en œuvre par la société, ainsi que des déclarations liées aux perspectives, plans, attentes, anticipations, estimations et intentions de cette dernière. Par leur nature même, ces énoncés reposent sur de multiples facteurs et hypothèses, et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, d'ordre tant général que spécifique. Compte tenu de ces incertitudes, les prédictions, prévisions, projections et autres aspects des énoncés prospectifs sont susceptibles de ne pas se concrétiser. Un nombre important de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes exprimées.

Déclaration de la responsabilité de la direction Responsabilité

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers intermédiaires résumés trimestriels, conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. Il incombe également à la direction de veiller à ce que tous les autres renseignements présentés dans le rapport financier trimestriel correspondent, le cas échéant, à ceux présentés dans les états financiers intermédiaires résumés trimestriels.

Ces états financiers ont été établis d'après la norme comptable internationale (IAS) 34, Information financière intermédiaire. Ils n'ont pas été vérifiés ou examinés par un auditeur externe. À notre connaissance, les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels rendent fidèlement compte, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Pierre Lavallée
Président-directeur général



Annie Ropar
Directrice principale et chef des
directions financière et administrative

15 août 2019
Toronto

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion a pour but de donner aux lecteurs l'opinion de la direction sur la stratégie et le rendement de la société, et devrait être lu conjointement avec les états financiers non audités pour le trimestre clos le 30 juin 2019. Sauf indication contraire, les chiffres sont exprimés en dollars canadiens.

Stratégie et résultats

La Banque de l'infrastructure du Canada (« BIC ») a une incidence positive et obtient des résultats qui servent l'intérêt public.

Notre participation active auprès des promoteurs du secteur public est de plus en plus importante. Il en découle une augmentation des occasions de consultation. La BIC contribue à renouveler la vision des promoteurs de projet. Nous continuerons de développer des façons d'apporter notre expertise pour les aider à mettre en œuvre leurs priorités en matière d'infrastructure grâce à des modèles novateurs. Au cours des trois derniers mois, la BIC a collaboré avec 14 ministères et organismes fédéraux et 31 instances provinciales ou territoriales relativement à des occasions de consultation ou d'investissement.

Au cours du trimestre, nous avons évalué 39 projets d'infrastructure dont la valeur est estimée à 17 milliards de dollars. La BIC se consacre actuellement à 25 projets qui font l'objet d'un contrôle diligent actif et se poursuivront au deuxième trimestre. La BIC continue d'exécuter des projets dans tous nos secteurs prioritaires, soit le transport en commun, le commerce et le transport, les infrastructures vertes et l'Internet à haut débit. La diversité des occasions dans l'ensemble des régions du Canada continue d'être une priorité. La richesse et l'étendue des occasions tiennent au travail accompli par la BIC dans les domaines du développement de projets, de la consultation et des investissements.

La BIC a collaboré avec des représentants d'Infrastructure Canada et du ministère des Finances du Canada pour confirmer des projets présentant un intérêt public. Par conséquent, la BIC poursuit les travaux de contrôle diligent en cours, notamment en matière de rentabilité des projets, pour éclairer les décisions d'investissement potentielles qui sont prises en toute indépendance par le conseil d'administration.

Le partenariat de la BIC avec Infrastructure Ontario et Metrolinx est un excellent exemple des moyens à prendre pour entretenir des relations fructueuses avec nos principaux partenaires. Notre participation au projet d'expansion du réseau GO améliorera sensiblement le service offert aux usagers de la région du grand Toronto et de Hamilton. Notre collaboration avec VIA Rail en matière de contrôle diligent se poursuit et amorce maintenant une nouvelle phase de la planification et du préapprovisionnement de projets collaboratifs, qui relèvera d'une nouvelle équipe de projet commun. Les annonces portant sur le projet d'expansion du réseau GO et le projet de train à grande fréquence (TGF) de VIA Rail ont été bien accueillies par le marché.

Ces deux annonces, qui tablent sur un engagement existant de 1,28 milliard de dollars accordé au Réseau express métropolitain (« REM ») à Montréal, signifient que la BIC prend part à des projets transformateurs de transport en commun et à des projets régionaux et interprovinciaux de transport ferroviaire des voyageurs évalués à près de 3,3 milliards de dollars.

Les travaux exécutés au premier trimestre de 2019-2020 ont été directement associés à des réalisations accomplies peu après la fin du trimestre, par exemple une participation annoncée pouvant atteindre 20 millions de dollars dans l'expansion du réseau d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées de Mapleton, en Ontario. Le protocole d'entente conclu avec Lulu Energy Company, qui est la propriété de la municipalité de Richmond en Colombie-Britannique, représente une deuxième étape importante dans le secteur municipal; le projet a démarré et a été annoncé après la fin du premier trimestre.

À la suite de l'exécution de vastes travaux au premier trimestre et après la fin du trimestre, la BIC a annoncé la signature d'un protocole d'entente avec l'Administration portuaire de Montréal (APM) pour faire avancer le développement du

projet de construction d'un nouveau terminal portuaire à conteneurs à Contrecoeur, où le port prévoit d'étendre ses activités. Le projet de terminal portuaire à Contrecoeur pourrait jouer un rôle clé pour assurer la croissance économique du Grand Montréal, du Québec et du Canada. Le protocole d'entente confirme que la BIC et l'APM travailleront sur la structuration financière du terminal proposé. Cette diligence raisonnable comprendra les activités de planification et de préapprovisionnement pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien du terminal.

De plus, les activités de communication et de mobilisation des parties prenantes continuent d'être importantes. En plus d'avoir publié du nouveau contenu sur notre site Web et sur les plateformes de réseaux sociaux, et d'avoir accordé des interviews à de nombreuses publications médiatiques et spécialisées, nous avons collaboré directement avec d'importantes parties prenantes et avons participé à 21 conférences de grande valeur et à 12 tribunes sectorielles.

État des activités

La BIC a démarré l'exercice 2019-2020 avec un dynamisme qui ne s'est pas démenti. Le premier trimestre marque le début du premier exercice entièrement opérationnel pour la direction et l'équipe spécialisée des employés. À la fin du premier trimestre de 2019-2020, notre équipe de 40 personnes avait réalisé des progrès notables et obtenu de bons résultats.

Notre organisation est dirigée par un conseil composé à 54 % de femmes, et le personnel féminin compte actuellement pour 40 % de l'effectif. La BIC attache une grande importance à la diversité et à l'inclusion. La BIC est un catalyseur dont le rôle s'étend au-delà des investissements dans les infrastructures.

La tendance générale est positive en ce qui a trait à l'atteinte de nos objectifs d'entreprise pour 2019-2020. Nous sommes en voie d'atteindre nos cibles pour la plupart des résultats. Nous nous efforcerons toujours d'atteindre tous nos buts et même de les dépasser, tout en démontrant un esprit d'amélioration constante et en étant déterminés à offrir des avantages aux Canadiens.

La BIC a achevé sa planification d'entreprise pour 2019-2020, et le Plan d'entreprise résumé a été publié après que l'approbation a été obtenue. En outre, dans le cadre de son engagement global en matière de transparence, la BIC a publié ses dépenses pour le quatrième trimestre de 2018-2019 et ses Rapports annuels 2018-2019 sur l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, tous ces travaux ont été effectués au cours du premier trimestre de 2019-2020. Le Rapport annuel 2018-2019 de l'organisation a également été publié sur notre site Web.

Nous assurons notre exploitation en respectant notre budget estimé annuel, et les charges sont nettement inférieures aux estimations en raison de la gestion prudente de la dotation en personnel, qui vise à ce que celle-ci soit alignée sur l'augmentation de nos activités; de plus, les charges sont inférieures aux honoraires prévus des experts-conseils externes.

Vu les progrès réalisés dans le cadre du projet du REM, en ce qui concerne les travaux de construction et le soutien financier de la BIC, nos résultats du premier trimestre rendent compte d'un décaissement supplémentaire au titre de l'engagement lié au projet, tel que nous l'avons indiqué précédemment dans notre plan d'entreprise.

Notre approche de la gestion des risques continue d'être prioritaire : notre politique de gestion des risques d'entreprise est en cours d'élaboration et nous procédons à l'établissement et à la révision d'autres politiques et procédures. En tant que nouvelle société d'État, la BIC jette les bases de l'organisation dans une optique à long terme.

Notre engagement à l'égard des langues officielles est ferme, et le fait que 30 % de notre personnel soient bilingues et que plus de la moitié des employés soient inscrits à une formation pour améliorer leurs capacités langagières nous procure un motif de fierté. Notre rencontre avec le Commissaire aux langues officielles a préparé la voie à l'exécution de notre plan d'action au deuxième trimestre.

Aperçu

La BIC continue d'explorer activement des occasions de consultation, des partenariats qui se traduiront par des investissements et des pratiques exemplaires dans les domaines de la recherche, de la connaissance, de l'information et des données. Cet éventail de responsabilités est décrit globalement dans les objectifs d'entreprise de la BIC, qui nous guideront à l'heure où commence le deuxième trimestre.

D'autres engagements envers des partenaires et des projets sont attendus. La BIC modulera les investissements en fonction du contrôle diligent et de pratiques exemplaires. En prévision des investissements et en parallèle, la BIC remplira également des rôles de consultation afin de promouvoir de nouvelles approches dans le domaine des infrastructures. La BIC s'acquittera de ce rôle dans le cadre des projets dont elle a été pressentie, y compris les 25 projets faisant l'objet d'un contrôle diligent actif. De même, nos services-conseils spécialisés feront partie en permanence de la gamme de services que nous proposons à nos partenaires du secteur public. À moyen terme, la mise en œuvre d'initiatives dans le domaine de la recherche deviendra également importante; nous miserons sur les travaux internes en cours pour évaluer la recherche existante et les lacunes à cet égard qui existent peut-être et sont pertinentes du point de vue des investissements dans les infrastructures au Canada.

Gestion financière

Banque de l'infrastructure du Canada

État de la situation financière (non audité)

(en milliers)

Au	30 juin 2019	31 mars 2019
Actifs		
Actifs courants :		
Trésorerie	423 \$	956 \$
Financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement	1 967	1 362
TVH à recevoir	839	715
Charges payées d'avance	40	25
	3 269	3 058
Actifs non courants :		
Prêt à recevoir (note 8)	783 530	550 914
Actif au titre du droit d'utilisation (note 9)	3 637	sans objet
Immobilisations corporelles (note 10)	1 559	1 604
	791 995 \$	555 576 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants :		
Créditeurs et charges à payer (note 11)	1 635 \$	2 039 \$
Obligations locatives (note 9)	217	sans objet
	1 852	2 039
Passifs non courants :		
Passifs différés	1 306	862
Obligations locatives (note 9)	3 559	sans objet
Financement public différé lié aux dépenses d'investissement	1 559	1 604
	6 424	2 466
Capitaux propres	783 719	551 071
	791 995 \$	555 576 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État intermédiaire résumé du résultat net et du résultat global (non audité)

(en milliers)

Pour la période de trois mois close le 30 juin	2019	2018
Produits :		
Produit d'intérêts	2 648 \$	43 \$
Charges :		
Rémunération	3 926	325
Honoraires	553	1 666
Déplacements et communications	204	67
Administration	147	41
Amortissement	130	18
Locaux et matériel	89	146
Technologies de l'information	79	16
Charge d'intérêts	22	-
	5 150	2 279
Perte nette avant le financement public	(2 502)	(2 236)
Financement public :		
Crédits d'investissement	230 000	-
Crédits aux fins d'exploitation	5 085	2 279
Crédits en capital	65	-
	235 150	2 279
Résultat net et résultat global	232 648 \$	43 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres (non audité)

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2019

(en milliers)	Capital social (note 1)	Bénéfices non distribués	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2019	– \$	551 071 \$	551 071 \$
Résultat net et résultat global	–	232 648	232 648
Solde au 30 juin 2019	– \$	783 719 \$	783 719 \$

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2018

(en milliers)	Capital social (note 1)	Bénéfices non distribués	Total des capitaux
Solde au 1 ^{er} avril 2018	– \$	42 \$	42 \$
Résultat net et résultat global	–	43	43
Solde au 30 juin 2018	– \$	85 \$	85 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie (non audité)

(en milliers)

Pour la période de trois mois close le 30 juin	2019	2018
Entrées (sorties) de trésorerie liées à ce qui suit :		
Activités de fonctionnement :		
Résultat net	232 648 \$	43 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Produit d'intérêts couru sur le prêt à recevoir (note 8)	(2 616)	–
Charge d'intérêts sur les contrats de location des bureaux	22	–
Amortissement	130	18
Variation des passifs différés	444	33
Variation des soldes du fonds de roulement lié au fonctionnement sans effet sur la trésorerie :		
Augmentation du financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement	(605)	(2 261)
Augmentation de la TVH à recevoir	(124)	(367)
Augmentation des charges payées d'avance	(15)	(74)
Diminution de l'actif au titre du droit d'utilisation attribuable à un ajustement des loyers différés	129	sans objet
Augmentation (diminution) des créiteurs et charges à payer	(404)	574
Augmentation (diminution) du financement public différé lié aux dépenses de fonctionnement	(45)	(18)
Décassements de prêts (note 8)	(230 000)	–
Total des entrées de trésorerie liées aux activités de fonctionnement	(436) \$	(2 052) \$
Activités de financement :		
Paiement des obligations locatives	(77)	sans objet
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	(77) \$	sans objet
Activités d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(20)	(1 130)
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement	(20) \$	(1 130) \$
Diminution nette de la trésorerie au cours de la période	(533)	(3 182)
Trésorerie à l'ouverture de la période	956	9 682
Trésorerie à la clôture de la période	423 \$	6 500 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (non auditées)

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2019

1. Loi constitutive, mission et activités de la société :

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « société ») est une société d'État créée par une loi du Parlement [la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* (la « Loi sur la Banque »)] le 22 juin 2017. La BIC a été constituée en personne morale au Canada; elle est détenue en propriété exclusive par le gouvernement canadien. Le capital social de la BIC est de cent dollars; il est réparti en 10 actions d'une valeur nominale de 10 dollars chacune (en dollars courants), soit un capital-actions total de 100 \$ (en dollars courants).

Son siège social est situé au 150, rue King Ouest, bureau 2309, Toronto (Ontario) M5H 1J9, Canada.

L'objectif de la BIC consiste à faire des investissements, ainsi qu'à attirer les investisseurs privés et institutionnels pour qu'ils investissent dans des projets d'infrastructure canadiens (ou partiellement canadiens) qui génèrent des revenus et servent l'intérêt public, par exemple en favorisant la croissance économique ou en contribuant à la durabilité des infrastructures canadiennes.

À l'heure actuelle, la BIC reçoit des crédits du gouvernement du Canada. Le Parlement a accordé à la BIC jusqu'à 35 milliards de dollars sur 11 ans (jusqu'à la fin de l'exercice 2027-2028), ainsi que les pouvoirs nécessaires pour participer à des opérations d'infrastructures. Sur ces 35 milliards de dollars, le gouvernement du Canada prévoit affecter 15 milliards de dollars à son cadre financier. Dans le cadre de l'octroi de cette aide financière fédérale de 15 milliards de dollars, la BIC fournira de nombreux instruments financiers, soit des prêts, des investissements en capitaux propres et, le cas échéant, des garanties de prêt afin de mobiliser des investissements privés là où aucun investissement n'aurait lieu autrement. La société d'État décidera de l'utilisation des différents types d'instruments financiers en fonction des caractéristiques uniques de chaque opération. Le modèle de la BIC vise à mobiliser des investissements privés et institutionnels et à en tirer profit de même qu'à associer les rendements financiers à l'achalandage et au risque lié aux recettes des projets d'infrastructure. Pour attirer des investissements privés et institutionnels vers des projets, un soutien sera fourni à des taux inférieurs à ceux du marché, à des conditions plus flexibles ou sur une base subordonnée. Outre ce financement, pendant ces 11 années, la BIC devrait réaliser des investissements d'au moins 5 milliards de dollars dans des projets qui servent l'intérêt public dans chacun de ses secteurs prioritaires : le transport en commun, le commerce et le transport, les infrastructures vertes et l'Internet à haut débit. Elle peut également investir dans d'autres segments du secteur des infrastructures, s'ils sont soutenus par des politiques gouvernementales, de même que dans des projets partout au pays.

La BIC n'est pas mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, sauf lorsqu'elle i) conseille les ministres, ministères, commissions et organismes fédéraux, ainsi que les sociétés d'État, au sens du paragraphe 83(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP »), sur des investissements dans des projets d'infrastructures; ii) recueille et diffuse des données au titre de la Loi sur la Banque; iii) agit pour le compte du gouvernement fédéral afin d'assurer la prestation de services ou de programmes et l'octroi d'une aide financière, aux termes de la Loi sur la Banque; et iv) mène toute activité utile à la réalisation de sa mission que le gouverneur en conseil peut préciser par décret. La BIC est également nommée dans la Partie I de l'Annexe III de la LGFP.

Conformément à l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la BIC est exemptée de l'impôt fédéral sur le revenu.

La BIC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.

2. Base d'établissement :

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels non audités ont été préparés conformément la norme comptable internationale 34 (l'« IAS 34 »),

Information financière intermédiaire, telle qu'elle a été publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB

»). Comme le permet cette norme, les présents états financiers intermédiaires résumés ne comprennent pas la totalité des informations dont la production est obligatoire dans les états financiers annuels, et ils devraient être lus conjointement avec les états financiers audités de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, sauf dans les cas où une norme internationale d'information financière (IFRS) particulière exige une évaluation de la juste valeur, tel qu'il est expliqué ci-après dans les méthodes comptables.

Tous les montants présentés dans ces états financiers et les notes sont en milliers de dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la BIC, sauf indication contraire.

3. Principales méthodes comptables :

Les méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles qui sont expliquées à la note 3 des états financiers annuels audités de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2019, sauf celles qui ont été touchées par l'adoption de l'IFRS 16, Contrats de location (IFRS 16) le 1^{er} avril 2019, tel qu'il est indiqué ci-après. Les états financiers intermédiaires devraient être lus conjointement avec les états financiers annuels audités.

4. Modifications apportées aux normes comptables :

Exception faite des modifications indiquées ci-après, la BIC applique uniformément les méthodes comptables à toutes les périodes dont rendent compte les présents états financiers. La date de première application de l'IFRS 16 par la BIC est le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, la BIC a modifié sa méthode comptable relative aux contrats de location tel qu'il est exposé en détail ci-après.

La BIC a appliqué l'IFRS 16 selon une approche rétrospective modifiée de sorte que les informations comparatives n'ont pas été retraitées.

IFRS 16, Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16, qui annule et remplace l'IAS 17, Contrats de location (l'« IAS 17 ») et ses interprétations connexes. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats de location ainsi que les informations à fournir à leur sujet, pour le preneur et le bailleur. La norme fournit un modèle de comptabilisation des contrats de location unique qui exige des preneurs qu'ils comptabilisent des actifs et des passifs à l'égard de tous les contrats de location, sauf ceux dont la durée est de 12 mois ou moins et ceux dont la valeur de l'actif sous-jacent est peu élevée. Les bailleurs continueront de classer les contrats de location en tant que contrats de location simple ou de location-financement, puisque l'approche de l'IFRS 16 en matière de comptabilisation par le bailleur est essentiellement reprise de l'IAS 17.

En ce qui concerne les états financiers de la BIC, l'adoption de l'IFRS 16 s'est traduite par la modification des méthodes comptables de la BIC pour la comptabilisation et l'évaluation d'un contrat de location dans lequel la BIC est le preneur. La méthode comptable de la BIC en matière de contrats de location consiste en ce qui suit :

Au début d'un contrat, la BIC évalue s'il s'agit d'un contrat de location ou d'une composante locative d'un contrat. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation de l'actif déterminé pendant une certaine période, moyennant une contrepartie. La BIC comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début de la location. L'actif au titre du droit d'utilisation est, dans un premier temps, évalué comme étant la somme des éléments suivants :

- la valeur du montant initial de l'obligation locative;
- la valeur des coûts directs initiaux occasionnés;
- déduction faite des incitatifs reçus au titre du contrat de location.

L'actif loué au titre du droit d'utilisation est amorti par le bailleur à la fin de vie utile de cet actif ou de la durée du contrat de location sur une base linéaire. La durée du contrat de location comprend des périodes couvertes par une option de prorogation si la BIC est raisonnablement certaine d'exercer cette option. L'actif loué au titre du droit d'utilisation peut de

temps à autre faire l'objet de réévaluations visant à rendre compte de certaines réévaluations de l'obligation locative connexe et des pertes de valeur, s'il y a lieu.

Conformément à l'IFRS 16, la BIC a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative le 1^{er} avril 2019. L'approche de la BIC et l'incidence s'y rapportant au passage à l'IFRS 16 sont décrites ci-après.

Au passage à la nouvelle norme, la BIC a utilisé les moyens pratiques suivants disponibles en application de l'IFRS 16 pour les contrats de location auparavant classés comme des contrats de location simples en application de l'IAS 17 :

- Les évaluations visées par une clause d'antériorité consistant à déterminer si une entente existante à la date de transition et conclue avant l'adoption de la norme contenait une composante locative en application de l'ancienne norme régissant les contrats de location.
- A actualisé l'obligation locative au taux d'emprunt marginal de la BIC et a déduit de l'obligation locative l'incitatif lié au contrat de location dont l'obtention était attendue.
- Mesure l'actif au titre du droit d'utilisation équivalent à l'obligation locative connexe, déduction faite des loyers différés comptabilisés à la date de première application, le 1^{er} avril 2019.
- N'a pas appliqué l'IFRS 16 aux contrats classés auparavant comme ne comportant pas de composante locative conformément à l'IAS 17 et à l'IFRIC 4.
- N'applique pas la comptabilisation des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives aux contrats de location de courte durée, c'est-à-dire de 12 mois ou moins, ni aux contrats de location d'actifs de faible valeur.

Incidence sur les états financiers

À la première application de l'IFRS 16, la BIC a comptabilisé des actifs loués au titre du droit d'utilisation de 3,7 millions de dollars et des obligations locatives de 3,8 millions de dollars au 1^{er} avril 2019, sans effet sur les bénéfices non distribués. L'écart de 0,1 million de dollars entre la valeur comptable des actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives comptabilisées à la date de transition porte sur les loyers différés au 31 mars 2019. Les loyers différés, qui étaient classés comme des passifs différés, ont été reclassés comme des actifs au titre du droit d'utilisation le 1^{er} avril 2019.

Dans l'évaluation des obligations locatives, les paiements futurs de contrats de location sont actualisés en fonction des taux de rendement des obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada, dont les durations correspondent approximativement à la durée restante des contrats de location au 1^{er} avril 2019, déduction faite de la valeur actuelle des incitatifs liés aux contrats à recevoir. Le taux d'actualisation moyen pondéré qui a été appliqué au 1^{er} avril 2019 s'établit à 1,97 %.

Rapprochement des engagements relatifs à des contrats de location au passage à la transition

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des engagements non actualisés relatifs à des contrats de location simples de la BIC indiqués dans la note 15 des états financiers de la BIC au 31 mars 2019, et des obligations locatives comptabilisées à la première application de l'IFRS 16, au 1^{er} avril 2019. De plus, le tableau présente le rapprochement de l'écart de 0,1 million de dollars entre la valeur comptable des actifs au titre du droit d'utilisation comptabilisés à la date de transition et les loyers différés au 31 mars 2019.

Engagement relatif à des contrats de location simples au 31 mars 2019	4 888 \$
Actualisé en fonction du taux d'emprunt marginal au 1 ^{er} avril 2019	(660)
	4 228
Valeur actuelle des incitatifs liés aux contrats de location à recevoir	(397)
Obligations locatives comptabilisées au 1^{er} avril 2019	3 831
Loyers différés au 31 mars 2019	(129)
Actifs au titre du droit d'utilisation comptabilisés au 1^{er} avril 2019	3 702 \$

Contrats de location à court terme et contrats de location d'actifs de faible valeur

La direction a choisi de recourir à la mesure pratique permettant de ne pas comptabiliser les actifs loués au titre du droit d'utilisation ni les obligations locatives découlant des contrats de location à court terme de 12 mois ou moins et des contrats de location d'actifs de faible valeur. Les paiements de loyers associés à ces contrats de location sont comptabilisés comme une dépense sur une base linéaire pendant la durée des contrats de location.

5. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants :

Dans la préparation des états financiers intermédiaires résumés, la direction a porté des jugements et a utilisé des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et les montants déclarés des actifs, des passifs, des produits, des dépenses et des informations connexes.

La direction a fondé ses hypothèses et ses estimations sur les informations qui étaient disponibles au moment où ces états financiers ont été préparés. Des changements importants dans les hypothèses sous-jacentes pourraient entraîner des changements importants dans les estimations correspondantes. Par conséquent, la direction revoit régulièrement ces hypothèses. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective, c'est-à-dire dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute période future affectée.

6. Juste valeur des instruments financiers :

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont classés selon l'un des trois niveaux hiérarchiques décrits ci-dessous. Chaque niveau reflète l'importance des données utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

Niveau 1 – Les données qui sont fondées sur les prix cotés non rajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

Niveau 2 – Les données, autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour les instruments, directement ou indirectement. Cette catégorie peut comprendre des instruments évalués à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments similaires, de prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés considérés comme moins qu'actifs ou d'autres techniques d'évaluation dans le cadre desquelles toutes les données importantes peuvent être observées directement ou indirectement à partir des données de marché.

Niveau 3 – Les données qui sont non observables. Cette catégorie comprend les instruments pour lesquels la technique d'évaluation comprend des données qui ne sont pas observables et dont les données ont une incidence importante sur l'évaluation de l'instrument.

À la date de clôture, aucun instrument financier n'était évalué à la juste valeur.

Prêt à recevoir et engagement de prêt

La BIC a divulgué mais n'a pas évalué son prêt à recevoir et son engagement de prêt à leur juste valeur. Bien que l'engagement de prêt soit initialement comptabilisé à sa juste valeur, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de l'opération n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat, mais est différée dans la valeur comptable de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir.

L'objectif des techniques d'évaluation est de parvenir à une évaluation à la juste valeur qui reflète le prix qui devrait être reçu pour vendre l'actif ou payé pour transférer le passif dans le cadre d'une opération ordonnée entre acteurs du marché à la date d'évaluation.

Afin de déterminer la juste valeur du prêt à recevoir et de l'engagement de prêt, la BIC a utilisé des techniques fondées sur la valeur actualisée nette et les flux de trésorerie actualisés, en plus de comparer le rendement d'instruments financiers de projets similaires pour lesquels des données de marché observables étaient disponibles. La direction a exercé son jugement et produit des estimations aux fins du choix du modèle d'évaluation et des taux d'actualisation appropriés ainsi que de la détermination des flux de trésorerie futurs prévus des instruments, de la probabilité de défaillance et de paiement anticipé des contreparties et des niveaux de volatilité et de corrélation prévus.

Les données et les valeurs des modèles ont été calibrées pour toutes les données historiques et les prévisions publiées et, le cas échéant et dans la mesure du possible, par rapport à des opérations similaires observées récemment. Ce processus d'étalonnage est intrinsèquement subjectif et donne lieu à diverses données et estimations possibles de la juste valeur; par conséquent, la direction a dû exercer son jugement afin de choisir l'approche la plus appropriée parmi ces possibilités.

La BIC s'est appuyée sur les rendements observables de prêts similaires pour le financement d'un projet d'infrastructure à grande échelle aux fins de l'évaluation à la juste valeur des instruments. Bien que la disponibilité des prix sur les marchés observables et des données utilisées dans le modèle ait réduit en partie la nécessité pour la direction d'exercer son jugement et d'effectuer des estimations, d'importantes données non observables pouvaient avoir une incidence importante sur les états financiers. Ces données inobservables comprennent notamment le calcul d'un écart de crédit propre à l'emprunteur et une évaluation des facteurs de risque utilisés pour des instruments comparables, mais pas nécessairement équivalents, servant à estimer les écarts de crédit et de liquidités dans le calcul de la juste valeur.

Les estimations de la juste valeur obtenues à partir des modèles ont ensuite été ajustées pour tenir compte d'autres facteurs, tels que les risques propres aux projets, dans la mesure où la BIC estimait qu'un acteur tiers des marchés puisse en tenir compte dans l'établissement du prix d'une transaction.

Instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur, et les analyse en fonction du niveau de la hiérarchie des justes valeurs dans lequel chaque évaluation est classée.

Au			30 juin 2019		31 mars 2019	
	Note	Niveau	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Prêt à recevoir	8	3	577 778	783 530	338 447	550 914
Engagement de prêt	8	3	(132 456)	–	(283 390)	–

Il n'y a pas eu de transfert de montants entre les niveaux pendant la période de référence.

La juste valeur de tous les autres instruments financiers non évalués à la juste valeur est une approximation de leur valeur comptable.

7. Classement et évaluation des instruments financiers :

Le tableau suivant résume le classement des instruments financiers de la BIC :

Au	Note	Base d'évaluation	30 juin 2019	31 mars 2019
Trésorerie	–	Coût après amortissement	423	956
Financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement	–	Coût après amortissement	1 967	1 362
Prêt à recevoir	8	Coût après amortissement	783 530	550 914
Créditeurs et charges à payer	11	Coût après amortissement	1 635	2 039

Se reporter au rapport annuel pour l'évaluation de l'engagement de prêt.

8. Prêt à recevoir et engagement de prêt :

Le 28 septembre 2018, la BIC a conclu une convention de crédit avec le Réseau express métropolitain inc. (la « convention avec le REM »). En application de cette convention, la BIC a accepté d'accorder un prêt de 1 283 \$ million de dollars pour contribuer au financement du réseau de métro léger entièrement automatisé et électrique reliant le centre-ville de Montréal,

la Rive-Sud, l'Ouest-de-l'Île, la Rive-Nord et l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau. Les décaissements du prêt s'échelonnent de l'exercice 2019 à l'exercice 2021, et le remboursement se fera sur 15 ans à compter de la date du premier décaissement. Les intérêts sur le prêt, qui sont préférentiels, s'accumuleront à un taux annuel composé trimestriellement de 1 % pendant les 10 premières années et seront versés en espèces trimestriellement à un taux annuel de 3 % pendant les années 11 à 15. Le prêt sera décaissé en cinq versements et le remboursement sera échelonné sur 15 ans à compter de la date du premier décaissement. Le premier décaissement de 279 millions de dollars a été effectué le 30 novembre 2018, le deuxième décaissement de 270 millions de dollars a eu lieu le 1^{er} mars 2019, le troisième décaissement de 230 millions de dollars a été effectué le 1^{er} juin 2019, et le calendrier des décaissements restants est le suivant :

	E2020	E2021	Total
Total des décaissements	283 000 \$	221 000 \$	504 000 \$

Écarts d'évaluation lors de la comptabilisation initiale

Vu son mandat, qui est de soutenir de grands projets d'infrastructure au Canada ou en partie au Canada qui ne peuvent être entièrement financés par le secteur privé et d'investir dans ces projets, la BIC accorde des prêts à un taux inférieur à celui du marché. Par conséquent, la juste valeur de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir est inférieure à celle qui serait offerte dans d'autres conditions si le taux consenti correspondait à celui du marché du financement de projets d'infrastructure, soit le marché principal de la BIC.

Lors de la comptabilisation initiale, la BIC a estimé la juste valeur de l'engagement de prêt émis dans le cadre de la convention du REM en utilisant des techniques d'évaluation. Bien que certaines données aient été tirées d'opérations similaires récemment observées sur le marché principal, toutes les données importantes utilisées dans les techniques d'évaluation n'étaient pas entièrement observables. La différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et le prix de transaction n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat, mais est différée dans la valeur comptable de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir. Étant donné que les soldes des prêts à recevoir décaissés en application de l'engagement sont considérés comme une continuation des engagements émis, le solde différé non amorti résultant des tranches d'engagement de prêt individuelles fait partie du prêt à recevoir au fur et à mesure que les décaissements sont effectués. Les montants différés sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif pendant la durée de vie du prêt à recevoir.

Le tableau suivant présente l'écart total non encore comptabilisé en résultat au début et à la fin de l'exercice ainsi qu'un rapprochement des variations du solde au cours de l'exercice.

Écart d'évaluation non amorti

Au	30 juin 2019	31 mars 2019
Solde d'ouverture	493 880 \$	– \$
Augmentation liée à la convention du REM	–	496 136
Réduction de l'écart d'évaluation dû au passage du temps	(1 840)	(2 256)
Solde de clôture	492 040 \$	493 880 \$

Prêt à recevoir – coût amorti

Le tableau suivant présente la variation du prêt pour le REM :

Au	30 juin 2019	31 mars 2019
Solde d'ouverture	550 914 \$	– \$
Décaissements	230 000	549 000
Intérêts courus	2 616	1 914
Transfert de la provision pour engagement de prêt	(301 239)	(212 298)
Transfert de l'engagement de prêt – dépenses différées	301 239	212 298
Amortissement de la provision pour engagement de prêt	4 096	2 256
Amortissement de l'engagement de prêt (dépenses différées)	(4 096)	(2 256)
Solde de clôture	783 530 \$	550 914 \$

Provision pour engagement de prêt :

Au	30 juin 2019	31 mars 2019
L'engagement de prêt	496 136	496 136
Montant transformé en prestation de prêt à recevoir	(301 239)	(212 298)
	194 897	283 838
Écart d'évaluation non amorti relatif à l'engagement de prêt	(194 897)	(283 838)
Solde de clôture	– \$	– \$

Pertes de crédit attendues :

Tous les actifs financiers de la BIC assujettis à des évaluations de la perte de valeur se situent à l'étape 1 et sont considérés comme présentant un faible risque de crédit. Il n'y a pas eu de transfert d'instruments financiers entre les étapes pendant la période de référence.

La BIC n'a inscrit aucune PCA liée à ses instruments financiers au 30 juin 2019 (31 mars 2019 – montant nul).

Il n'y a eu aucun montant important en souffrance ou déprécié au 30 juin 2019 (31 mars 2019 – montant nul).

9. Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives :

Le 31 août 2017, la BIC a conclu des contrats de location à long terme visant des locaux pour bureaux et des espaces d'entreposage situés au 150, rue King Ouest. Chaque contrat de location est assorti d'une durée de 10 ans commençant le 1^{er} juin 2018. Les engagements futurs totaux sont les suivants :

E2020	E2021	E2022	E2023	E2024	Par la suite	Total
231 \$	308 \$	308 \$	308 \$	324 \$	3 332 \$	4 811 \$

La BIC a la possibilité de renouveler le contrat de location visant des locaux pour bureaux pour deux autres périodes consécutives de cinq années chacune. Le calendrier d'engagement ci-dessus suppose une prorogation de cinq ans et tient compte des montants exigibles non actualisés.

À l'adoption de l'IFRS 16, la BIC a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative découlant de ses locaux pour bureaux, qui étaient auparavant classés comme un contrat de location simple conformément à l'IAS 17.

La BIC a dû exercer son jugement pour déterminer la durée appropriée pendant laquelle l'actif au titre du droit d'utilisation devait être amorti, le taux d'actualisation approprié à utiliser pour évaluer l'obligation locative et si les actifs loués au titre du droit d'utilisation existant étaient exposés à une perte de valeur. L'obligation locative a été évaluée à la valeur actuelle des paiements restants du contrat de location, actualisée au taux d'emprunt marginal de 1,97 % de la BIC en fonction du taux de rendement à long terme de référence des obligations du gouvernement du Canada à la date d'application.

Les détails des actifs au titre du droit d'utilisation ont été comptabilisés comme suit au 30 juin 2019 :

	Contrat de location des bureaux
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2019	3 702 \$
Acquisitions	-
Amortissement cumulé	(65)
Solde de fermeture au 30 juin 2019	3 637 \$

Les détails relatifs aux obligations locatives ont été comptabilisés comme suit au 30 juin 2019 :

Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2019	3 831 \$
Charge d'intérêts	22
Paiements de contrat de location	(77)
Solde de fermeture au 30 juin 2019	3 776 \$
Obligations locatives courantes	217 \$
Obligations locatives non courantes	3 559
	3 776 \$

Il n'y a pas eu de contrat à court terme ni de contrat de faible valeur pendant la période de référence.

10. Immobilisations corporelles :

Au	30 juin 2019				31 mars 2019			
	Améliorations locatives	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total	Améliorations locatives	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total
Coût :								
Solde au début de l'exercice	1 239 \$	196 \$	325 \$	1 760 \$	– \$	18 \$	5 \$	23 \$
Acquisitions	–	5	15	20	1 239	178	320	1 737
Solde de clôture	1 239	201	340	1 780	1 239	196	325	1 760
Amortissement cumulé :								
Solde au début de l'exercice	62	61	33	156	–	5	–	5
Charge d'amortissement	31	19	15	65	62	56	33	151
Solde de clôture	93	80	48	221	62	61	33	156
Valeur comptable	1 146 \$	121 \$	292 \$	1 559 \$	1 177 \$	135 \$	292 \$	1 604 \$

11. Crédoiteurs et charges à payer :

Au	30 juin 2019	31 mars 2019
Rémunération courue	1 354 \$	1 660 \$
Créditeurs	216	158
Honoraires courus	52	201
Autres	13	20
	1 635 \$	2 039 \$

12. Gestion du capital :

La BIC définit le montant du capital qu'elle gère comme correspondant au total de ses capitaux propres, qui sont constitués des bénéfices non distribués et de son capital social.

Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Financer ses actifs;
- S'acquitter de sa mission et atteindre ses objectifs à l'égard du gouvernement du Canada et dans l'intérêt des Canadiens.

La BIC gère son capital en examinant formellement et régulièrement ses résultats réels par rapport aux budgets établis et partage cette information avec son comité des finances et de la vérification et son conseil d'administration. La stratégie globale de la BIC en matière de gestion du capital comprend l'équilibrage annuel entre ses activités d'exploitation et d'investissement et son financement. La BIC adapte sa stratégie de gestion du capital en fonction de la conjoncture économique générale, des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents et des exigences en matière de fonds de roulement. Les crédits de la BIC sont assujettis à des limites prévues dans son Plan d'entreprise, telles qu'approuvées annuellement par le Conseil du Trésor du Canada.

13. Transaction avec des parties liées :

Selon le principe de propriété commune, la société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les transactions de la BIC avec des entités liées à une autorité publique qui sont individuellement importantes correspondent au financement public qui est approuvé sous forme d'autorisation législative, de même que le plan stratégique annuel de la BIC, et obtenu au moyen de demandes de prélèvement faites au ministère des Finances.

Les autres parties liées de la BIC comprennent essentiellement les principaux membres de la direction de la société désignés comme étant les dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la BIC, y compris les membres du conseil d'administration.

**BANQUE DE L'INFRASTRUCTURE DU
CANADA** 

CANADA 
INFRASTRUCTURE BANK

Banque de l'infrastructure du Canada

150, rue King Ouest, C. P. 15
Toronto (Ontario) M5H 1J9
Téléphone : 1-833-551-5245
Courriel : contact@cib-bic.ca

Visitez notre site Web à l'adresse : www.cib-bic.ca